

AN 2019
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 9 octobre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, M. Serge MOURET, M. Bruno DEBONNAIRE (mairie et adjoints – e), M. BESSOULE Christophe, M. CHRETIEN Pierre-Louis, M. DUCAILLOU André, Mme GAGNANT Véronique, Mme NOUHAUD Colette Conseillers (–ères) Municipaux (– pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR : Mr Emmanuel CORET (représentée par Bernard THALAMY).

ETAIT ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR : Mme BERGEON Albine, Mr GOTTE Joël

ETAIENT ABSENTS : Mme Fabienne GOURSEROL, M. Christophe DELAGE

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Christian BLANCHET est désigné secrétaire.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

2019-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

2019-033 - COMMUNAUTE URBAINE : Adoption du rapport du 19 septembre 2019 de la CLETC.

2019-034 - FINANCES PROJET : demande de concours financiers pour l'acquisition et l'installation d'une structure de jeux pour enfants de moins de 8 ans.

2019-035 - FINANCES PROJET : demande de concours financiers pour l'acquisition et l'installation d'un radar pédagogique à énergie solaire.

2019-036 – SEHV : extension de réseau Chavagnac

2019-037 : BUDGET : décision modificative n°2

2019-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

2019-033 – COMMUNAUTE URBAINE

ADOPTION DU RAPPORT DU 19/9/2019 DE LA CLETC

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que chaque communauté urbaine, doit être dotée d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC).

Cette commission doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

La CLETC s'est réunie le 19 septembre 2019 et a adopté les conclusions consignées dans le rapport ci-joint.

Ces conclusions seront définitivement adoptées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de Limoges Métropole.

Pour la commune d'Aureil, seule la contribution au SDIS est concernée, la communauté urbaine prenant en charge la cotisation annuelle (soit 18035.00€) à partir de 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte ces conclusions selon le rapport présenté.

2019-034 – FINANCES PROJET :

DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS POUR L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS DE MOINS DE 8 ANS.

Le Maire rappelle qu'après concertation avec l'équipe enseignante il parait nécessaire de remplacer la structure de jeux actuellement condamné pour des raisons de sécurité et d'installer une nouvelle structure de jeux pour enfant de moins de 8 ans. Sont également prévus la pose d'une table et bancs extérieur.

Une étude de projet pour la désinstallation de l'ancienne structure de jeux et la mise en place de ces nouvelles structures de jeux a été réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté, pour un montant d'environ 11729.22 HT, dépenses imprévues comprises,

SOLLICITE le concours financier du Département au meilleur taux

DEMANDE au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

2019-035 – FINANCES PROJET :

**DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS POUR L'INSTALLATION D' UN RADAR
PEDAGOGIQUE A ENERGIE SOLAIRE.**

Le Maire rappelle qu'une étude de projet pour l'installation d'un radar pédagogique à énergie solaire a été réalisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté, pour un montant d'environ 2411.20 HT, dépenses imprévues comprises,

SOLLICITE le concours financier du Département au meilleur taux

DEMANDE au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-036 –SEHV

**EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE
ROUTE DE LA FONTAINE- CHAVAGNAC**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de construction est en cours au lieu-dit « Chavagnac », Route de la Fontaine ;
Après étude, une extension de 50 mètres environ est nécessaire pour le raccordement de l'unité foncière.
L'estimation de la participation de la commune à la réalisation de cet équipement est évaluée par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) à 1527.50 €HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE :

- un avis favorable à cette extension du réseau électrique,
- tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer les pièces nécessaires à sa réalisation.

ACCEPTTE que la commune d'Aureil paye la somme demandée au SEHV,

PRECISE que le montant des dépenses est inscrit au Budget Primitif

2019-037 – BUDGET

DECISION MODIFICATIVE N°2

La Décision Modificative n°2 a pour objet de régulariser les chapitres 21 et 204 en fonctionnement.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter la DM n°2 ci-dessous présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE la décision modificative n°2, comme indiquée dans le tableau ci-dessous

Mairie d'Aureil				
BP 2019 (Budget général)				
Décision Modificative n° 2 (DM2) 09/10/2019				
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2152	signalisation routière	-3 363,45 €	
204	2041582	haut débit dorsal	3363,45 €	

LA SEANCE EST LEVEE A 20H

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian	SECRETAIRE	DELAGE Christophe	ABSENT
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	EXCUSEE	GOTTE Joël	EXCUSE
BESSOULE Christophe		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis		NOUHAUD Colette	
CORET Emmanuel	EXCUSE		

